

**Sète, le 18 novembre 2025**

**Monsieur Hervé Marquès  
Maire de Sète  
Hôtel de ville  
Rue Paul Valéry  
34200 Sète**

**Objet : Demande de précisions sur les amendes de stationnement à Sète**  
**2<sup>ème</sup> courrier**

Monsieur le Maire,

Faisant suite à mon précédent courrier en date du 3 juillet dernier, je souhaite obtenir la communication de certains éléments demandés dans ledit courrier.

Pour rappel, dans le compte financier unique 2024 de la Ville de Sète, ligne budgétaire 70384 relative au **forfait post-stationnement (FPS)**, il apparaissait que :

- Le montant total des FPS émis pour 2024 s'élève à **1 112 011,87 €**.

Même si ce montant figure sous l'intitulé FPS (forfait post-stationnement), ce qui sous-entend qu'il concernerait des infractions pour non-paiement de stationnement, il semble évident que cette somme importante concerne en réalité une variété d'infractions qui auraient été sanctionnées et recouvrées, ou pas.

Un article dans la presse amorçait une réponse, apportée par un adjoint : « [il] *confirme que la Ville de Sète a bien touché 1 112 011,87 € pour les FPS en 2024. Et précise, "sur cette somme les 831 391 € correspondent aux amendes forfaitaires (que seul l'adjoint aux finances peut expliquer, mais ce dernier ne l'a pas été fait), au non-respect du code de la route ou encore au stationnement gênant. Le reste, les 280 620,27 €, provient vraiment du non-respect du paiement du stationnement* ».

Je souhaite donc connaître le détail des infractions sanctionnées, les lieux où ont été dressés les PV avec caractérisation de l'infraction :

- Défaut de paiement de stationnement sur la voirie,
- Défaut de paiement de stationnement sur les parkings
- Infraction caractérisée sur la voirie : excès de vitesse, non-respect des panneaux stop ou des feux tricolores (y compris pour les cyclistes), niveau sonore, vitesse excessive pour les trottinettes, etc...

.../...

Enfin, je souhaite également connaître les chiffres précis concernant l'occupation réelle des parkings qui font l'objet de verbalisations régulières, notamment celui du Mas Coulet 1 (nombre de tickets délivrés journallement sur ces parkings), ainsi que le nombre d'infractions constatées, sanctionnées, annulées ou recouvrées sur ce parking.

Au vu de l'importance de ces chiffres pour les finances locales et la légitimité du stationnement réglementé, je vous remercie par avance pour vos réponses claires et complètes sur ce sujet.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

**Laurent Hercé**  
**Conseiller Municipal**

